



MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



Déconfinement progressif

Lentement mais sûrement, les activités reprennent au Québec, sous les directives du gouvernement et de la direction de la Santé publique qui ont récemment annoncé un plan de déconfinement progressif. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures suit le tout et emboîtera le pas au fur et à mesure que les restrictions seront levées en ce qui a trait à l'ensemble de ses activités.

Dans l'intervalle, il importe de continuer à suivre les mesures sanitaires et, pour ceux pour qui ce n'est déjà fait, prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Le succès de l'opération de déconfinement en cours est en fonction du nombre de personnes qui se feront vacciner. J'invite spécialement les plus jeunes à procéder sans délai. On note que la proportion des personnes ayant reçu le vaccin ou ayant déjà pris rendez-vous est plus faible chez cette clientèle. Quoi que vous soyez moins susceptibles que les gens plus âgés d'être gravement malades si vous attrapez la COVID-19, vous pouvez la transmettre à d'autres. Notre immunité collective dépend donc tout autant de vous que du reste de la population. Svp, passez le mot et convainquez des jeunes autour de vous d'aller rapidement se faire vacciner, pour qu'ensemble, on finisse par mettre tout ça derrière nous.

Rapport financier 2020 et dette

Vous trouverez dans les prochaines pages les faits saillants du rapport financier pour l'année 2020. Cette dernière se termine sur un surplus de près de 14,8 M\$. Cette somme, additionnée aux surplus dégagés au cours des dernières années, aux ventes de terrains industriels, aux augmentations de revenus de taxes commerciales associées à la construction de ces nouveaux immeubles, aux gains (passés et à venir) réalisés en procédure judiciaire contre la Ville de Québec dans le dossier de la quote-part et à plusieurs subventions obtenues ou à venir, permet d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme d'un point de vue financier à Saint-Augustin-de-Desmaures. Le contexte financier actuel permet en effet de considérer le gel du compte de taxes pour toute la durée du prochain mandat, tel que présenté dans les projections sur 5 ans à l'occasion du budget 2021 adopté par le conseil municipal en décembre dernier.

La dette astronomique de la Ville a été rabattue de plusieurs dizaines de millions de dollars au cours des dernières années, tout en maintenant des investissements importants dans nos infrastructures (routes, bâtiments et autres) en les payant systématiquement comptant. En remboursant notre dette, on dégage de l'argent en ayant de moins en moins de capital et d'intérêts à verser chaque année. Cet argent rendu disponible permet notamment de payer nos immobilisations sans emprunter et donc de rembourser notre dette encore plus rapidement.

Cela dit, notre niveau d'endettement est encore très élevé et il importe de maintenir le cap quant au remboursement de ce lourd passif. Actuellement, les intérêts payés par la Ville sur la dette s'élèvent à près de 2 M\$ par année. Ce sont là les taxes versées dans le vide par des milliers d'Augustinois qui finissent dans les poches des banquiers. C'est d'autant plus heurtant lorsque l'on se penche sur la nature de certains des emprunts que nous traînons encore collectivement.

Sur un total de 63,4 M\$ au 31 décembre 2020, près de 45 M\$, soit plus des deux tiers de la dette, sont le résultats de choix pour le moins mal avisés, de mauvaises décisions, de processus illégaux ou de manœuvres douteuses. Ainsi, année après année, nous payons des projets aberrants pour lesquels il reste encore des soldes importants sur la dette tels que la Place des générations (0,8 M\$), l'aréna Actival (4,6 M\$) et le Collège St-Augustin /CCJMR (7,8 M\$), ces deux derniers étant aujourd'hui démolis. D'autres règlements d'emprunt que nous payons toujours ont permis la mise en place d'équipements ou infrastructures fonctionnelles, mais leur financement a été adopté soit de façon douteuse, soit illégalement, entre 2010 et 2012. C'est le cas des soldes des règlements d'emprunt ayant servis à la réfection des infrastructures du secteur des campus intercommunautaires (8 M\$), à la mise en place de l'aqueduc et de l'égout au lac nord (3,1 M\$) et la construction du Complexe sportif multifonctionnel (10,8 M\$). S'ajoutent à ce triste portrait de notre dette les soldes résiduels pour plus de 10 M\$ de règlements d'emprunt dits « parapluies » datant des mêmes années. Ce type de règlement était un genre de fourre-tout où une multitude de dépenses pour des biens et services ont été financés à long terme alors qu'elles auraient dues être payées comptant, à même le budget de fonctionnement. Chaises, filets de tennis, tondeuses, réfrigérateurs, caméras, abreuvoirs, compresseurs, grattes, logiciels, pelles, télévisions, défibrillateurs ou paravents, autant d'exemples d'items qui ont été financés sur 20 ans au lieu d'être payés comptants. La liste est incroyablement longue; il y en a encore aujourd'hui pour plus de 10 M\$ à rembourser. C'est tout dire.

Je réitère. La situation financière s'est grandement améliorée au cours des dernières années et il est permis d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme d'un point de vue financier à Saint-Augustin-de-Desmaures. Cela dit, nous traînons toujours un passé qui est loin d'être reluisant et il ne faut pas l'oublier. Rigueur et discipline sont donc de mise pour maintenir la stratégie de remboursement de la dette afin d'en maximiser les bénéfices pour qu'ensemble, comme en ce qui a trait à la COVID-19, on finisse par mettre tout ça derrière nous.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre »

Winston Churchill

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 8 et 22 juin ainsi que le 6 juillet à 19 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leurs questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca et via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible sur rendez-vous du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.
Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le 24 juin 2021 à l'occasion de la fête nationale du Québec ainsi que le 2 juillet 2021 pour la fête du Canada.

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

RAPPORT FINANCIER 2020 – SYNTHÈSE

Conformément aux exigences de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, les faits saillants du rapport financier vérifié pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, ont été présentés par le Maire lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 18 mai 2021. Vous pouvez visionner la webdiffusion de cette séance disponible sur le site Web de la Ville, sous l'onglet *Conseil municipal*, puis *Séances 2021* au vsad.ca/seances. Le rapport financier complet s'y trouve également dans l'onglet *Rapports* au vsad.ca/budget.

Le présent texte reprend l'essentiel des éléments présentés. Notez que tous les montants sont arrondis afin d'alléger la lecture.

L'année financière 2020 se solde par des revenus supplémentaires de près de 15,6 M\$, combinés à des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires de près de 4,4 M\$. Ainsi la Ville termine l'exercice financier 2020 avec un surplus de 14,8 M\$. Plusieurs facteurs expliquent ces résultats, dont les principaux vous seront expliqués ci-après.

REVENUS

Les ventes de terrains industriels ont totalisé des revenus de 4,6 M\$ en 2020. Le fruit de ces ventes n'est plus considéré dans les prévisions de revenus depuis quelques années. Ainsi, toutes les ventes qui s'ajoutent aux revenus, se traduisent en surplus par rapport au budget d'une année donnée. Malgré le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, l'année 2020 aura été bonne en cette matière.

La Ville a encaissé en 2020 près de 3,2 M\$ en revenus de taxes supplémentaires. Cette augmentation des revenus de taxes, par rapport à ce qui avait été budgété, s'explique principalement par l'ajout au rôle d'évaluation de nouveaux bâtiments, tant dans le secteur résidentiel qu'industriel.

Les droits de mutation ont rapporté près de 1,1 M\$ de plus que prévu en raison essentiellement du nombre très élevé de transactions immobilières qui se sont réalisées en 2020 sur le territoire de la ville.

Les surplus accumulés des années antérieures et liquidités diverses ont fait l'objet de placements à court terme, le temps que ces sommes puissent être affectées à la dette. Ces placements ont donc rapporté près 0,7 M\$ en intérêt en 2020.

Le gouvernement du Québec a également octroyé une aide financière à la Ville afin de faire face aux enjeux liés à la pandémie de la Covid-19, qui se traduit par une somme de près de 1,4 M\$ en surplus puisque cette aide a été confirmée après la finalisation du budget.

DÉPENSES

En 2020, la Ville a réalisé des dépenses inférieures à ses prévisions budgétaires pour un total de près de 4,4 M\$. Les principaux éléments de variation des dépenses sont les suivants : une baisse importante de revenus de 0,4 M\$ générés par la fermeture temporaire du Complexe sportif multifonctionnel, 2,1 M\$ de moins que ce qui avait été budgété ont été dépensés pour la rémunération, dont 0,7 M\$ provient des mises à pieds temporaires lors du premier confinement imposé par le gouvernement du Québec. Une somme de près de 1,2 M\$ a été dépensée en moins que celle budgétée pour les honoraires professionnels divers, car certaines études ont débuté seulement en automne 2020 et se poursuivront en 2021. Finalement, l'hiver clément a permis à la Ville d'économiser près de 0,2 M\$ en déglaçant pour les routes.

CONCLUSION

Ce qui a été considéré comme des revenus supplémentaires d'un point de vue comptable combiné aux dépenses moindres engendre, après conciliation fiscale, un résultat de 14,8 M\$ en surplus pour l'année 2020. Ce surplus, comme ceux des années antérieures, sera appliqué au paiement des projets d'investissement comptant et au remboursement anticipé de la dette. Cette dernière se chiffrait au 31 décembre 2020 à près de 63,4 M\$.

2^E PAIEMENT DES TAXES : 23 JUILLET

L'été est à nos portes et le deuxième versement de taxes aussi.

CALENDRIER DES PAIEMENTS À VENIR



ATTENTION : LES CHÈQUES NE SONT PLUS ACCEPTÉS

Comme il a été annoncé plusieurs fois depuis l'année passée, les chèques ne sont plus acceptés pour le paiement des taxes annuelles et comptes d'ajustement. Pour tous les citoyens qui nous ont transmis une série de chèques post-datés, seul le premier sera encaissé (paiement du 28 mai). Les autres chèques vous seront retournés dans les semaines à venir. Afin d'éviter tout retard de paie-

ment pour les prochaines échéances de taxes, nous vous invitons à privilégier le paiement automatisé ou le prélèvement préautorisé.

PAIEMENT PAR DÉBIT OU EN ARGENT

En ces temps de pandémie, informez-vous des directives en vigueur avant de vous déplacer à l'hôtel de ville en nous appelant au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction et la mise à jour du rôle. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le montant soit payé. Communiquez avec le Service de la trésorerie (trésorerie@vsad.ca ou 418 878-4662 p. 5315) ou consultez le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site Internet.

FINI LES OUBLIS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur notre site Internet et en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé »

<https://vsad.ca/budget-finances>

SIMPLE ET RAPIDE PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes : Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, choisissez le fournisseur « Ville St-Augustin-de-Desmaures – Taxes foncières et facture diverse »

<https://vsad.ca/budget-finances>

INFO-TRAVAUX

La Ville effectuera certains travaux de pavage au courant de l'été. Les citoyens pourront se tenir informés des routes affectées et des entraves majeures sur le site Web : vsad.ca/travaux.

Soyez toujours avisés des entraves et des bris d'aqueduc en vous inscrivant à notre service d'alertes citoyennes : alertes.vsad.ca/.

ABONNEZ-VOUS
AUX ALERTES CITOYENNES
VIA NOTRE SITE WEB



La vitesse d'impact a des conséquences importantes pour les piétons victimes de collision. Lorsque la vitesse d'impact d'une collision est de 30 km/h, la probabilité de décès du piéton est de l'ordre de 10 %; elle dépasse 75 % à 50 km/h.

Source : ministère des Transports du Québec et la Table québécoise de la sécurité routière

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suivant son mandat, le Comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite rappeler à ses citoyens certaines règles de courtoisie routière, toujours selon le *Code de la sécurité routière* :

- Aux passages piétonniers, les automobilistes doivent faire un arrêt en présence d'un piéton désirant traverser; en contrepartie, les piétons doivent traverser aux intersections et aux passages piétonniers.
- Notre territoire comporte beaucoup de « cachet », encore plus en été... prenez le temps de l'admirer en RALENTISSANT! Plusieurs familles y vivent et un accident est si vite arrivé !

APPEL D'INTÉRÊT – TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige.

Intéressé ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : travauxpublics@vsad.ca.

APPEL DE PROPOSITIONS – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite informer les citoyens de la mise en vente d'un terrain résidentiel, connu et désigné comme étant le lot 2 812 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

C'est un terrain vacant situé sur la rue du Petit-Hunier d'une superficie de 918,6 mètres carrés.

Toute personne intéressée à s'en porter acquéreur et à y construire une bâtisse résidentielle, devra soumettre sa proposition à la Ville par le dépôt d'une promesse d'achat accompagnée d'une garantie financière, le tout selon les instructions et modalités décrites dans l'appel de propositions.

Visitez le vsad.ca/terrain-residentiel pour tous les détails ou contactez le Service juridique et greffe au 418 878-2955 p. 5112 ou au greffe@vsad.ca.



ÉLECTIONS 2021

Vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale 2021 ?

Le bureau de la Présidente d'élection de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devra, dans le cadre du processus électoral, procéder à l'embauche de plusieurs personnes qui travailleront les journées du vote par anticipation et ainsi que celles du jour de scrutin.

Le formulaire vous permettant de postuler en ligne ainsi que les descriptions des postes sont disponibles dans la section *Personnel électoral* au vsad.ca/elections2021. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre section **Élections 2021** sur notre site Internet.



MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite les résidents intéressés par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine, à poser leur candidature afin de siéger comme membre régulier au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le CCU joue un rôle actif important dans la planification du territoire. Son mandat principal est de fournir des avis et des recommandations au Conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les modifications aux règlements d'urbanisme, les plans de développement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'aménagement d'ensemble, les usages conditionnels et les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI). De plus, le CCU agit à titre de Conseil local du patrimoine.



- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique et souhaiter participer activement aux réunions;
- Avoir une expertise dans le domaine de l'urbanisme, du design, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine constitue un atout.

CONDITIONS

Les membres du Comité ne reçoivent aucune rémunération, mais ils ont droit au remboursement de frais d'un montant forfaitaire de 25 \$ engagés dans l'exécution de leurs fonctions. Ce montant peut être ajusté de temps à autre par le Conseil municipal, sous certaines conditions.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre d'intention faisant état de sa motivation pour occuper ce poste en mentionnant le numéro du concours par courriel ou à l'adresse suivante :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Concours : ACVSAD-2021-707
Service des ressources humaines
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
urbanisme@VSAD.ca

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être disponible afin de participer aux réunions qui ont lieu les mercredis à 18 h 30, habituellement une fois par mois;
- Posséder une bonne connaissance du territoire municipal;

Découvrez



Saint-Augustin-de-Desmaures

LES JEUX D'EAU

À l'approche des chaudes journées d'été, la Ville vous offre la possibilité de vous rafraîchir dans les quatre jeux d'eau qui sont accessibles gratuitement aux citoyens.

Vous les trouverez aux emplacements suivants :

SECTEUR CENTRE:

Parc Delphis-Marois et parc Portneuf

SECTEUR EST

Parc Les Bocages et parc des Bosquets



LA FÊTE DES VOISINS

Le 5 juin, on célèbre la Fête des voisins. Cette journée spéciale est l'occasion de créer ou de renforcer les liens que vous avez avec vos voisins afin de faire de notre ville un endroit humain où il fait bon vivre! Pour l'occasion nous vous avons préparé une carte à dessiner que vous pourrez remettre à vos voisins. Vous pouvez l'imprimer ou passer en chercher un exemplaire à la bibliothèque Alain-Grandbois, au Complexe sportif multifonctionnel ou au centre socio-récréatif Les Bocages.



SAINT-AUGUSTIN
DE DESMAURES

FÊTE NATIONALE
QUÉBEC

Suivez l'évolution de la programmation
sur la page Facebook
Les Augustinois Actifs à partir du 10 juin

24 juin
Vivre le Québec
Très bien

Financé par le gouvernement du Québec
Funded by the Government of Québec

Canada

Desjardins
Caisse de Cap-Sauvé - Saint-Augustin

Québec

Mouvement National
des Québécoises
et Québécois

**COLLECTE
DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**



Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Encombrants

Les prochaines collectes des encombrants auront lieu les **8 juin et 6 juillet 2021**. Inscription obligatoire par téléphone au 418 878-2955 ou par Internet dans la section *Requête et demande d'intervention* dans la page *Nous joindre* de notre site Web avant les lundis 7 juin et 5 juillet à midi.

Écocentres

Lundi et mardi : 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Les consignes sanitaires doivent être respectées, soient : le port du couvre-visage, le nombre restreint de personnes sur le site, la distanciation physique de 2 m, les enfants et les animaux doivent demeurer dans le véhicule en tout temps.

**FEUX EXTÉRIEURS, FEUX À CIEL OUVERT
ET FEUX D'ARTIFICE**

FEUX EXTÉRIEURS AVEC FOYER

Avant tout, sachez que selon la réglementation municipale, votre feu doit être fait dans un foyer conçu à cette fin et doit respecter la réglementation en vigueur. Il doit être muni d'un pare-étincelles dans toutes les ouvertures et d'une cheminée. Nul ne peut installer ou utiliser un foyer extérieur situé à moins de trois mètres de tout autre bâtiment ou à moins de deux mètres de toute ligne de lot.



FEUX À CIEL OUVERT

De nombreux feux de végétation sont causés par des citoyens qui sous-estiment le risque associé aux brûlages de rebuts. Notez qu'il est interdit à quiconque de faire un feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable une autorisation d'un inspecteur en incendie. (Feu à ciel ouvert : autre qu'un feu allumé dans un foyer extérieur conçu à cette fin). Il est interdit de brûler des matériaux de construction, du bois traité ou peint, des pneus, du plastique, des déchets, etc. La Ville préconise des solutions de rechange écologiques et sécuritaires, comme le compostage, la collecte des résidus verts et le dépôt des matières résiduelles à l'écocentre.

Pour délivrer le permis, l'inspecteur en incendie se base, entre autres, sur l'indice du danger d'incendie donné par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). Rappelons que le Service d'incendie est un service d'agglomération, donc notre territoire est desservi par le Service d'incendie de la Ville de Québec. La caserne 11 est située sur la Route 138. Pour obtenir un permis de brûlage, veuillez communiquer au 418 641-6311.

FEUX D'ARTIFICE

Nul ne peut utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice) sans avoir obtenu au préalable l'autorisation d'un inspecteur en incendie. Les feux d'artifice doivent être utilisés dans un lieu exempt de toute obstruction et dont les dimensions minimales sont de 30 mètres par 30 mètres. On ne doit jamais procéder au lancement d'une pièce pyrotechnique par grand vent. Pour obtenir un permis pour faire l'utilisation de feux d'artifice, veuillez communiquer au 418 641-6311.



Le danger d'incendie est une évaluation de l'inflammabilité des combustibles forestiers (brindilles, racines, arbres, etc.) et des broussailles. Il provient des observations météorologiques des derniers jours, des prévisions météo et de l'historique des feux des années précédentes. Établie à partir des relevés de 194 stations météorologiques, cette donnée permet de prévoir le potentiel de risque d'allumage de la végétation, mais aussi d'envisager le comportement d'un feu.

Il existe cinq niveaux à ce danger (bas, modéré, élevé, très élevé, extrême). Il est important de bien adapter ses comportements en fonction de chaque niveau. Par exemple, lorsque le niveau varie d'« élevé » à « extrême », la SOPFEU recommande la prudence et suggère d'éviter de fumer, de faire des feux d'artifice ou de faire un feu de camp en forêt ou encore de se promener en VTT hors des pistes.

JUIN

JUILLET

| L | M | M | J | V | L | M | M | J | V |
|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | | | | 1 | 2 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 28 | 29 | 30 | | | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

L'ÉCOCENTRE MOBILE VIENT VERS VOUS

Ce site sera disponible au Complexe sportif multifonctionnel situé au 230, route de Fossambault, le **samedi 12 juin 2021, de 10 h à 16 h**.

L'écocentre mobile est offert gratuitement aux résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures. Il permet aux citoyens de se départir entre autres, des résidus domestiques dangereux comme les piles, batteries et ampoules fluocompactes et de petits appareils électroniques et électriques qui ne vont ni aux ordures ni au recyclage. Par contre, un citoyen apportant une matière volumineuse telle qu'un matelas ou un divan par exemple, sera invité à se rendre à un écocentre permanent où l'organisation des lieux permet une prise en charge plus adaptée pour ce type de matière.

Cette collecte sera faite en collaboration avec la Ville de Québec.



Faites preuve de discernement et de bon voisinage

- Veillez à ne pas incommoder les voisins par la fumée ou les odeurs. En cas de doute, éteignez votre feu.
- Maintenez une bonne combustion et utilisez uniquement les combustibles autorisés.
- La fumée, la suie, les étincelles et les escarbilles provenant d'un feu et se propageant dans l'entourage sont formellement interdites.
- Le feu doit être sous la surveillance constante d'une personne majeure, responsable du plein contrôle du feu.

En terminant, la Ville invite la population à redoubler de vigilance.



SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1^{er} au 7 juin a lieu la Semaine québécoise des personnes handicapées. La porte-parole de la Semaine, Rosalie Taillefer-Simard, vous invite à souligner cette nouvelle édition.

Tous les gestes posés comptent plus que vous ne l'imaginez, qu'ils soient individuels ou collectifs. Encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées.

D'ailleurs, la pandémie a engendré un lot de difficultés pour elles et leur famille. Pensons notamment à l'accès à l'information en lien avec leur situation particulière, à l'accès aux services essentiels, à l'accès aux activités socioprofessionnelles ou encore à l'isolement vécu. De tels bouleversements peuvent avoir un grand impact chez ces personnes dont le quotidien repose souvent sur une organisation structurée.

La Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents. Elle souligne les actions à poser pour rendre notre société plus inclusive.

Saisissez toutes les occasions qui se présentent à vous pour réduire les obstacles que les personnes handicapées rencontrent. Vos gestes peuvent aider une personne à s'impliquer dans la société, à être autonome, à prendre sa place et à se sentir bien.

Une société plus inclusive, un geste à la fois, c'est ce que nous souhaitons.

Visitez Quebec.ca/sqph pour plus de détails.



DE QUELLE FAÇON LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMARES S'IMPLIQUE-T-ELLE AU NIVEAU DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

La Ville estime avoir un rôle important à jouer dans l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées vivant sur son territoire et elle se fait donc un devoir de poser des gestes concrets permettant d'élargir la portée du Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées. Vous pourrez trouver ce plan sur notre site Internet au vsad.ca/familles.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite soutenir, par le biais d'une aide financière, l'adaptation résidentielle des personnes en situation de handicap sur son territoire pour l'année 2021, c'est pourquoi elle a adopté le Règlement N° 2021-649 sur la mise en place d'un programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle pour l'année 2021 lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 18 mai dernier.

Par ce Règlement, la Ville pourra offrir une aide financière pouvant aller jusqu'à 2 000 \$ ou 15 % des travaux admissibles à une personne en situation de

handicap, c'est à dire: une personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes et dont la situation de handicap nécessite que des travaux d'adaptation soient faits à son domicile principal, un parent hébergeant de façon permanente son enfant en situation de handicap ou toute personne hébergeant de façon permanente une personne en situation de handicap. Les travaux admissibles doivent leur permettre d'avoir accès de façon autonome aux pièces et aux commodités essentielles à la vie quotidienne de leur domicile :

- Un nouvel aménagement ;
- Un remplacement ou d'une modification d'un aménagement existant ;
- Des mesures transitoires avant des travaux financés par un programme gouvernemental.

Pour plus de détails visant ce Règlement, visitez le vsad.ca/aide-financiere-accessibilite.

Besoin d'un nouveau défi ?

Service des ressources humaines | rh@vsad.ca

[VSAD.ca](https://vsad.ca)



Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Travailler à la VSAD, c'est un travail **Valorisant** et **Stimulant** dans un environnement **Agréable** ou de nombreux **Défis** t'attendent.

Contremaître - Service des travaux publics

Journalier - Service des bâtiments, parcs et espaces verts

Préposé à l'entretien ménager - Service des bâtiments, parcs et espaces verts

Technicien inspecteur - Service de l'urbanisme

Technicien en environnement et salubrité - Service de l'urbanisme

Surveillants de plateaux d'activités - Service des loisirs, culture et vie communautaire

Étudiants :

- Voirie, parcs et espaces verts
- Mécanicien

L'emploi du masculin permet d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

CLUB DE LECTURE CROCK-LIVRES

La bibliothèque Alain-Grandbois t'invite à participer au club de lecture Crock-livres du 25 juin au 15 août.

Sous le thème de l'espace, fais partie de l'aventure et inscris-toi comme astro-membre durant la période d'inscription qui débute le 9 juin, **c'est gratuit** et les places sont limitées. Tu dois être inscrit à la bibliothèque et faire partie de la clientèle admissible*.

Les inscriptions se font par courriel au crock.livres@vsad.ca en donnant les informations suivantes :

- Nom
- Âge et degré scolaire complété en juin 2021
- Numéro d'abonné à la bibliothèque
- Téléphone et adresse courriel de ton parent



Tu pourras récupérer ton passeport lors de ta première visite. N'oublie pas que le club débute le 25 juin! Conserve précieusement l'horaire du club afin de venir rencontrer les animateurs qui pourront te conseiller dans tes lectures et t'aider à compléter ton passeport.

Horaire du club de lecture

Samedi et dimanche : 10 h à 17 h

Lundi et mardi : fermé

Mercredi, jeudi et vendredi : 15 h à 19 h 30



Attention ! Les heures d'ouverture du club Crock-Livres ne sont pas les mêmes que celles de la bibliothèque.

En complétant ton passeport, tu recevras des récompenses pour t'encourager à continuer !



Une **nouveauté** cette année, il y aura des prix de participation toutes les semaines pour les astro-lecteurs qui seront venus à la bibliothèque faire valider leur passeport.



Des animations et pleins de surprises seront au programme, reste à l'affût. **Ervil le super astronaute**, te promet du plaisir tout l'été, viens t'amuser avec lui!

Si tu désires plus de détails, informe-toi au comptoir d'accueil de la bibliothèque Alain-Grandbois

* Clientèle admissible : 3 ans à 1^{er} secondaire (Année scolaire terminée en juin (2021))

| | | | |
|---|---|--|--|
| Catégorie CRICK-CRACK-CROCK 3 ans à maternelle | Catégorie MINI-CROCK 1 ^{re} et 2 ^e année | Catégorie MAXI-CROCK 3 ^e et 4 ^e année | Catégorie SUPER-CROCK 5 ^e , 6 ^e et 1 ^{er} sec. |
|---|---|--|--|

* Toutes les mesures recommandées par la Santé publique seront mises en place et respectées par tous. *



Bibliothèque Alain-Grandbois
160, rue Jean-Juneau,
418 878-LIRE (5473)



Sauveteurs et Moniteurs RECHERCHÉS
Complexe sportif Saint-Augustin-de-Desmaures

Emploi BIEN RÉMUNÉRÉ
FLEXIBILITÉ D'HORAIRE
SUPERBE ÉQUIPE
Accès aux installations GRATUITEMENT
Possibilité REMBOURSEMENT DES COURS

Rejoins notre équipe
418-951-0018
vsadcomplexe@sodem.net
f VSAD Complexe sportif

Complexe Sportif Multifonctionnel
230, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)

TU VEUX ÊTRE SAUVETEUR, AVOUE !

ENVOIE TON CV: FAIS LA DIFFÉRENCE!
fstlaurent@sodem.net



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMANURES**

**UN VENT ESTIVAL
D'ACTIVITÉS
DIVERTISSANTES**

**PROGRAMMATION ESTIVALE
EXTÉRIEURE**

JUIN, JUILLET, AOÛT 2021

Surveillez l'annonce de la programmation
à partir du 10 juin sur la page Facebook
Les Augustinois actifs

MUSIQUE ANIMATIONS SURPRISES

Toutes les mesures recommandées par la Santé publique seront mises en place et respectées par tous.

Abonnez-vous à la page Facebook
Les Augustinois actifs pour rester informé
Consultez le VSAD.ca

**COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**

**PROGRAMME
ÉTÉ 2021**

DATES DE LA SESSION: DU 21 JUIN AU 15 AOÛT

**INSCRIPTION
RÉSIDENTS**
Du 17 mai au
26 mai

**INSCRIPTION
POUR TOUS**
Du 27 mai au
9 juin

**PROGRAMMATION
DISPONIBLE À VSAD.CA**
Pour nous joindre:
418 878-5473 poste 5821

Sodem

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMANURES**



Camp de jour
Seulement 70 \$/semaine

Programmes spécialisés
Rabais de 80 \$ par semaine pour les
résidents
Encore quelques places, faites vite !

Programme Multisports
Seulement 70 \$/semaine
Quelques places pour les 7-9 ans à
Laure-Gaudreault
Offert pour les 7-12 ans au Centre
communautaire multifonctionnel
secteur est

Inscriptions en cours
Début des camps :
le mercredi 30 juin
campkeno.com/camp-de-jour



K É N O

DEVENIR PLUS GRAND QUE NATURE